

Objectif de la stratégie	D2
Autres objectifs concernés	D1, D3
No de l'activité	<b>D-01</b>

## Programme d'activité 2012-2013

### Ressources eau, air, sol

#### Contexte et définition du problème

Garantir la durabilité des systèmes de production en agriculture n'est possible que sur la base des «bonnes pratiques agricoles». Ces dernières doivent constamment être revues à la lumière, d'une part, des résultats de la recherche agronomique et, d'autre part, de l'évolution des connaissances dans les domaines de la protection du climat, des sciences de l'environnement et de la vie. La préservation, à long terme des eaux, de l'air et du sol et la nouvelle problématique de l'adaptation aux changements climatiques, notamment l'utilisation efficiente de l'eau requièrent un bon niveau de maîtrise technico-économique tant pour les conseiller-ère-s que pour les exploitant-e-s. AGRIDEA les soutient par le développement de méthodes et d'outils, par le travail en réseau avec les différents partenaires concernés.

#### Contribution à la stratégie

Cette activité contribue à:

- soutenir les agriculteur-trice-s dans l'application des «bonnes pratiques agricoles» et renforcer leur prise de responsabilité dans le domaine de la protection des ressources;
- élaborer des méthodes et des outils destinés aux cantons et aux organisations pour la mise en œuvre des programmes de la Confédération et créer des synergies entre ces différents partenaires;
- tester des méthodes pour le transfert des connaissances et la sensibilisation;
- mettre en place des réseaux d'intérêt entre les multiplicateur-trice-s et les expert-e-s;
- proposer des méthodes et outils pour des études agroenvironnementales et des écobilans, afin de connaître l'impact environnemental des pratiques agricoles et permettre à l'agriculture d'obtenir une plus-value sous forme d'accès privilégié aux marchés ou de valorisation supérieure des produits.

#### P.1.1. Acquisition de données de base et développement de méthodes

- Développement et mise à jour des connaissances techniques spécifiques.
- Développement d'aides à la décision sur le travail du sol, la prévention de l'érosion et du compactage.
- Harmonisation des démarches cantonales.
- Définition des pratiques agricoles préservant la qualité des eaux de surface et souterraines et permettant une utilisation économe et efficiente de l'eau.
- Définition des pratiques agricoles préservant la qualité de l'air et limitant les émissions d'ammoniac.

#### P.1.2. Enquêtes et études ciblées

- Récolter et mettre en valeur les données et les bases nécessaires à l'élaboration de projets de protection des ressources (ponctuel, ciblé).
- Proposer aux branches agricoles et aux filières des méthodes pour des études agroenvironnementales et des écobilans.

#### P.2. Initiation professionnelle, qualification et formation continue des vulgarisatrices et des vulgarisateurs

- Réalisation régulière de cours traitant les questions de préservation des sols, des eaux et de l'air.
- Réalisation de cours intégrant systèmes de production, préservation des ressources et projets régionaux.

#### P.3.1. Information, documentation et moyens auxiliaires

- Les familles paysannes sont correctement informées sur les questions technico-économiques de la préservation des ressources dans l'agriculture.
- Les conseiller-ère-s et familles paysannes sont informé-e-s et formé-e-s quant aux mesures à mettre en place par rapport à des problématiques spécifiques telles que les phytosanitaires.
- Conception, édition et diffusion de fiches dans le domaine «Efficacité de l'azote - limitation des pertes d'ammoniac».
- Conception, édition et diffusion de fiches sur les thématiques de la protection des ressources.

<b>P.3.2. Développement et diffusion de logiciels</b>				
Soutien technique lors du développement des programmes utiles à la mise en place «des bonnes pratiques agricoles» (p. ex. AGRO-TECH).				
<b>P.4.1. Soutien en matière de vulgarisation, de formation professionnelle, de développement d'organisations et de groupes</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien des conseiller-ère-s et des organes de contrôle dans le cadre de la protection des ressources naturelles selon besoin.</li> <li>- Accompagnement de projets d'assainissement des eaux selon l'article 62a LEaux (nitrates, phosphore et phytosanitaires).</li> </ul>				
<b>P.4.2. Soutien de projets novateurs</b>				
Encadrement de projets régionaux qui s'inscrivent dans le programme pour la protection des ressources (article 77a LAgr.).				
<b>P.5. Plateformes et réseaux</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La centrale de vulgarisation coordonne activement les activités des différents acteurs concernés par des politiques touchant aux eaux, air et sols.</li> <li>- Animation et secrétariat du groupe Nitrate de la Confédération (gestion de la mise en œuvre de l'article 62a LEaux au niveau de la Confédération).</li> <li>- Gestion du groupe d'échange ROSOL (y compris animation de la plateforme Internet KM Soil).</li> <li>- Création d'un réseau de travail des responsables de projets d'assainissement 62a LEaux.</li> <li>- Animation de l'échange annuel des responsables de projets de protection de ressources 77a et b LAgr.</li> </ul>				
<b>P.6. Prestations et mandats (hors mandat de base)</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secrétariat du groupe Nitrate suisse (OFEV).</li> <li>- Animation du réseau de travail des responsables de projets d'assainissement 62a LEaux.</li> <li>- Accompagnement des projets d'assainissement des eaux 62a (OFAG et OFEV).</li> <li>- Gestion du groupe d'échange ROSOL (OFEV).</li> <li>- Plusieurs mandats liés à la protection des sols et à la protection des eaux.</li> <li>- Accompagnement de projets 77a LAgr.</li> <li>- Soutien pour la réalisation d'études agroenvironnementales et d'écobilans.</li> </ul>				
<b>P.7. Soutien aux tâches d'exécution (OFAG)</b>				
Contribution au calcul du bilan énergétique de l'agriculture.				
<b>Réalisation et collaborations</b>				
<b>Personnes de contact chez AGRIDEA</b>				
Pierre Julien (Lausanne) et Irene Weyermann (Lindau)				
<b>Groupes concernés</b>				
Production végétale (410), Productions animales, SSB (420), Environnement, Paysage (430).				
<b>Collaborations externes</b>				
Agroscope, les cantons, EAWAG, les filières, HESA, OFEV, OFAG.				
<b>Groupes clients</b>				
<input checked="" type="checkbox"/> Services cantonaux de vulgarisation, multiplicateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Familles paysannes	<input checked="" type="checkbox"/> Administrations publiques et institutions	<input checked="" type="checkbox"/> Organisations agricoles et interprofessions	<input checked="" type="checkbox"/> Autres groupes de clients